

MAMYLAC

Un quart de siècle bien fêté

Le 15 septembre dernier, Mamy-lac, premier producteur de poudre de lait pour veaux en Wallonie soufflait ses 25 bougies en compagnie de plus de 440 clients venus des quatre coins de Belgique et des Pays-Bas.

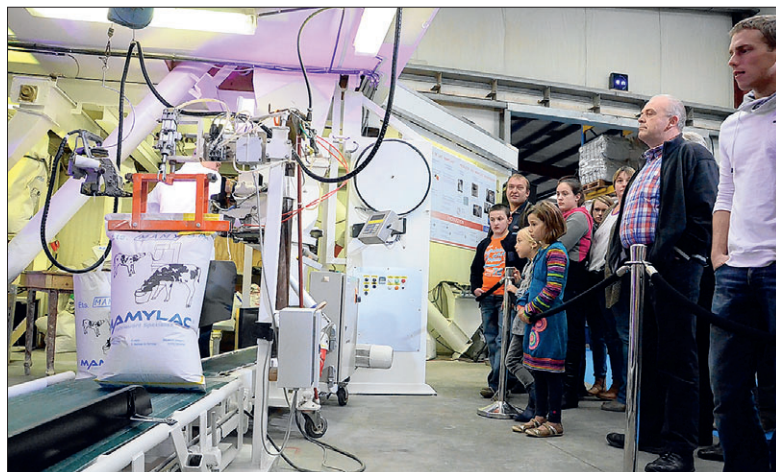
Pour l'occasion, les petits plats furent mis dans les grands. Plusieurs discours furent prononcés. Christian Dohogne, administrateur délégué, rappela l'importance du prix juste pour un produit correct. Daniel Coulonval, président de la Fédération wallonne de l'agriculture (Fwa), intervint sur les grands défis du monde de l'élevage en insistant sur l'importance du partenariat entre tous les maillons du secteur.

Après la visite de l'usine et la présentation de production de deux tonnes de poudre, un baptême de l'air en hélicoptère était, entre autres, au programme pour une sortie dominicale conviviale!

Entretien

Le *Sillon Belge* en a profité pour s'entretenir avec Christian Dohogne sur le bilan de ces 25 ans d'activités et sur l'avenir de l'entreprise.

Pour l'administrateur, l'entreprise s'est particulièrement développée en Belgique ces cinq dernières années, au nord comme au sud, et poursuit un développement rapide. M. Do-



Les invités ont assisté à la production de deux tonnes de poudre.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Rendac dans des mains US

Le groupe néerlandais Vion vient de vendre son activité «Ingredients» à son «confrère» américain Darling pour une valeur de 1,6 milliard d'euros. Vion occupe plus de 400 personnes en Belgique, notamment chez Rendac à Denderleeuw où les cadavres d'animaux et autres déchets animaux sont transformés, notamment en biodiesel et chez Rousselot qui produit de la gélatine à Gand.

La division Ingrédients représente 58 entreprises et produit notamment de la gélatine, des protéines et des graisses à partir de produits d'abattoirs. Le siège de cette division est situé à Son, dans le Brabant néerlandais. Elle emploie 5.700 personnes. La vente de cette division assainit la situation du Holding Vion et renforce l'indépendance de Vion Food qui em-

ploie environ 12.650 personnes. Le compte consolidé 2012 avait laissé apparaître un déficit de 830 millions d'euros. La vente laissera un compte propre de quelque 400 millions d'euros.

Vion Food est très actif aux Pays-Bas et en Allemagne, notamment dans le secteur du porc. De nombreux abattoirs appartiennent ou sont dirigés par Vion Food dans ces deux pays et il y occupe une grande part du marché de la viande porcine.

Darling est une société texane cotée en bourse. Elle occupe environ 3.400 personnes et est active en Amérique du Nord. Dans le même domaine que Vion Ingrédients

Les résultats obtenus en Belgique seraient bons, de sorte qu'on s'attend à peu de changements. ●

DÉSHÉBAGE TOTAL

Restrictions pour le Basta

Le Service public fédéral Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement informe que lors de l'évaluation des données confirmatoires du glufosinate au niveau européen, il s'est avéré qu'il fallait restreindre les usages pour pouvoir appliquer cette substance active d'une manière sûre.

Sur la base du règlement d'exécution (UE) 365/2013, il a été imposé que seuls les usages en tant qu'herbicide pour l'épandage en bandes ou ponctuel peut être autorisé à des doses ne dépassant pas 750 g de substance active/ha (surface traitée)

par application et à raison de deux applications au maximum par an.

Suivant ces restrictions, il y a lieu de restreindre l'acte d'agrégation du produit N6070 Basta S (8464P/B) aux utilisations en toutes cultures: limiter la dose à 5 l/ha, maximum 2 applications/an.

Le détenteur d'autorisation est prié de ne plus mettre de produit sur le marché dont les étiquettes ne sont pas adaptées à partir du 13 novembre 2013. Les utilisateurs seront néanmoins priés de respecter la restriction déjà à partir du 13 novembre 2013. ●

hogne annonce une croissance de 15%/an. A noter que Mamy-lac produit 1.100 tonnes de poudre par an, pour une quarantaine de distributeurs.

Depuis peu, la firme se tourne vers les marchés hollandais et français. Si l'administrateur désire exporter à plus grande échelle, il tient à garder l'acquis local. «En outre, nous voulons garder plusieurs longueurs d'avance avec des produits

haut de gamme à un prix raisonnable.» Il poursuit: «Cela passe aussi par le perfectionnement continu de notre méthode d'élevage avec le système d'allaitement électronique.»

Toujours à l'affût de matières premières innovantes, Mamy-lac prône l'utilisation de poudres de haute qualité. Si cela occasionne un coût, la rentabilité de l'exploitation peut s'en trouver améliorée. ●

ANDENNE

Nutrilor lance le Diatonic

Installé à Andenne, Nutrilor clôture sa 17^e année d'activités avec un chiffre d'affaires en augmentation de près de 10% grâce à un réseau de distribution en pleine évolution (Nord de la France, Normandie, Qatar, Ile Maurice...). Elle poursuit une politique de présence sur le terrain de façon à apporter un soutien technique pointu à l'éleveur. L'équipe devrait se renforcer dès le début 2014.

Depuis plusieurs années, Nutrilor investit dans la recherche et la mise au point de produits à base d'extraits de plantes pour résoudre certains

problèmes rencontrés en ferme. Il vient de valider le Diatonic. Utilisé préventivement dans les premiers jours de vie du veau, ce liquide (composé d'extraits de plantes, d'énergie et de sélénium organique) permet de réduire les risques d'attaque de colibacillose et de cryptosporidiose.

A chaque début d'hiver, Nutrilor propose l'analyse gratuite de fourrages, sur simple demande, ainsi que les calculs de ration par son équipe de nutritionnistes. Pour plus d'informations: 085/84.60.36 ou nutrilor@skynet.be ●

CHEZ NUFARM

Retrait de Hormonex 750 et Hermoo Mecoprop-P-600

L'autorisation du produit phytopharmaceutique Hormonex 750 (2864 P/B) est retirée à la demande de Nufarm. La mise sur le marché est autorisée jusqu'au 27 février 2014 tandis que l'utilisation est autorisée jusqu'au 27 février 2015.

Ladite firme a obtenu les mêmes délais de retrait pour le Hermoo Mecoprop-P 600 (8786 P/B).

Rappelons qu'il s'agit de produits herbicides actifs contre les dicotylées notamment en cultures de céréales et prairies. ●